

Date de convocation : 22/03/2024	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE COMMUNE DE DUNIERES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
---	--

Le neuf avril deux mil vingt-quatre à vingt heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DUNIERES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre DURIEUX, maire.

Présents : Corinne BEAL, Nelly BEAULAIGUE, Florian CHAUDIER, Hélène DREVET, Pierre DURIEUX, Pascal GOUY, Jean Paul GRANGE, Catherine MARCON, Pierrick MARCON, Pascale MERLE, Isabelle MEYNET, Colette MORIN, Christophe MOULIN, Fanny MOURIER, Marie Laure OUDIN, Éric PARRAT, Thierry SABOT, Patricia SOUCHON, Robert VALLAT (19).

Excusés : Cédric BROUSSARD (pouvoir à Hélène DREVET), Dimitri CLOT, (pouvoir à Florian CHAUDIER), Emeline MOUNIER (pouvoir à Isabelle MEYNET), (3).

Absent : Fabienne MANOHA (1).

Monsieur Thierry SABOT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET DE LA SEANCE : Vidéoprotection

DCM 20240409-8

Monsieur Le Maire rappelle la délibération DCM 20240122-3 sollicitant une aide de l'Etat au titre du FIPD (= Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

Il informe que le montant de la subvention accordée au titre du FIPD ne peut excéder 50% du montant HT des dépenses éligibles.

Il est donc nécessaire de rectifier le plan de financement prévisionnel comme suit :

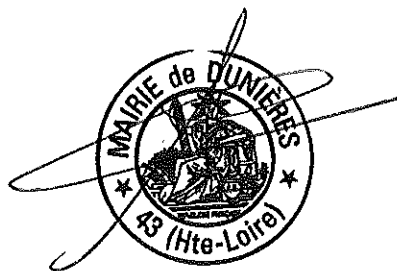
DEPENSES en HT		RECETTES	
Etude et travaux préalables	250.00 €	Etat (50 %)	28 895.00 €
Vidéoprotection des sites	27 790.00 €	Région (30 %)	17 337.00 €
Relais radio	13 900.00 €	Autofinancement (20 %)	11 558.00 €
Serveur d'enregistrement et d'exploitation vidéo	9 690.00 €		
Appareils de capture et classification	3 900.00 €		

Raccordement électrique	1 290.00 €		
Autres prestations	970.00 €		
TOTAL	57 790.00 €	TOTAL	57 790.00 €

Le Conseil Municipal, à la majorité moins une voix contre (Isabelle MEYNET)

- Approuve le nouveau plan de financement exposé ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'Etat de 28 895 € au titre du FIPD.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme,



Le Maire,
Pierre DURIEUX

Le Secrétaire de séance,
Thierry SABOT

AR Prefecture

043-214300873-20240409-DCM20240409_8-DE
Reçu le 15/04/2024